

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2017

Présents : Mmes FOURET Magali, BOUIX Monique, TESTARD Annie, Ms CROS Christian, LADREYT André, PRAMAYON Jean Pascal, MICHEL Didier, MAZOT Hervé, LUQUET Roland.

Absente représentée : Mme BALTASSAT Francine donnant pouvoir à M. MAZOT Hervé.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. CROS est nommé secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

La séance débute à 20h30.

Madame le Maire propose au Conseil de valider le compte rendu de la séance précédente.
Monsieur PRAMAYON souligne qu'une précision a été omise sur la gestion des cabanes en rappelant que Madame le Maire a tous pouvoirs sur la remise en location des cabanes de labrousse.
Suite à cette précision le Conseil peut passer à l'ordre du jour.

01 - SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE » EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2017

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan sur Mer (29).

En soutient aux territoires ruraux comme celui de la commune de Saint Julien Labrousse, les élus souhaitent adhérer au mouvement et adopte la motion à l'unanimité.

Pour plus de détails : cette motion est disponible au secrétariat de mairie.

Arrivée de Monsieur LUQUET Roland.

02 - APUREMENT DE L'ACTIF – SDE 07

Mme le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 juin 2017, la Commune a décidé de transférer la compétence Eclairage Public au Syndicat Département d'Energies de l'Ardèche – SDE07.

En conséquence, il convient de réaliser un inventaire précis du patrimoine relatif.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'apurement de l'inventaire et d'établir le transfert du patrimoine sur la base de :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Nombre de luminaires | 56 |
| Valeur des luminaires | 8 988,60 € |
| Linéaire réseau | 1 680 |
| Valeur Réseau | 3 300 € |
| Nombre Armoires | 20 |
| Valeur des armoires | 5 420 € |
| VALEUR PATRIMOINE EP | 17 708.60 € |

03 - AIDE AU DENEIGEMENT 2017-2018 :

Mme le Maire explique que la commune peut prétendre à l'aide au déneigement du Conseil Général pour les voiries communales. Pour la saison 2016-2017 une subvention de 2202 euros a été attribuée.

Au vue des conditions météorologiques actuelles, le Conseil décide à l'unanimité de formuler une demande de subvention pour le déneigement des voies communales au cours de la campagne hivernale 2017/2018.

04 – RUGBY CLUB EYRIEUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire présente la demande de subvention du Rugby Club Eyrieux. Le débat s'ouvre entre les élus. Afin d'étudier la demande, les conseillers souhaitent qu'une liste des adhérents soit demandée afin de statuer. Cette demande sera ainsi réétudiée lors du Conseil Municipal du mois d'avril.

05 – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2018

Mme le Maire rappelle qu'il est important de se tenir prêt afin compléter au plus juste et au plus tôt les dossiers de demandes de subventions à venir, pour les projets 2018 notamment.

Monsieur PRAMAYON souhaite connaître les projets éligibles à ces éventuelles subventions. Mme le Maire rappelle les projets énumérés lors du dernier Conseil Municipal et précise que la collectivité ne connaît pas encore les projets qui pourraient être éligibles. Chaque possibilité sera étudiée afin de limiter les dépenses.

Ainsi le Conseil décide de solliciter l'attribution de subvention auprès des organismes habilités : ETAT via la DETR, région, département et aux autres administrations et d'inscrire les crédits suffisants au budget communal de l'année 2018.

POUR : 9 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

06 – PERSONNEL MUNICIPAL / SUPPRESSION DE POSTES

Mme le Maire rappelle que suite à la nouvelle organisation du service technique, des postes sont à supprimer afin de mettre à jour le tableau des effectifs.

Suite au passage à temps plein de Monsieur NEBOUY, le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires doit être supprimé.

De plus, suite au départ de Monsieur POVEDA à la fin du mois de septembre, le poste d'adjoint technique territorial à 17h30 hebdomadaires doit également être supprimé.

POUR : 9 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Pour rappel la collectivité bénéficie de 3 postes : 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35h hebdomadaires, 1 adjoint administratif territorial à 28 heures hebdomadaires et 1 adjoint technique territorial à 2 heures hebdomadaires.

07 – REVISION DE LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Mme le Maire rappelle que suite au passage à temps plein de l'agent des services techniques ses cotisations mensuelles ont augmenté. Afin de pallier à cette hausse, Madame le Maire propose d'augmenter le plafond de prise en charge à 35 euros par mois.

POUR : 8 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

08 – NOEL DES AGENTS

Mme le Maire rappelle le bénéfice reçu pour la vente de la ferraille communale à la société Tri-R. Suite à cette recette de 182 euros, elle propose d'offrir des cartes cadeaux multi enseignes aux agents afin de leur montrer la reconnaissance de la municipalité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

09 - CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Mme le Maire rappelle que la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'absences des agents. Mme le Maire propose aux élus d'accepter la proposition du CDG 07 et de souscrire un contrat pour 4 ans (2018-2021).

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 - DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES ET VOIES

Afin de poursuivre le projet d'adressage de la Commune, Mme le Maire fait état des dénominations des rues et des voies nouvellement proposées.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le projet ne se finalisera pas avant le mois d'avril du fait que l'entreprise sélectionnée a pris du retard dans son planning.

Monsieur PRAMAYON fait remarquer qu'une habitation a été oublié. L'erreur a ainsi pu être corrigée.

Après avoir pris connaissances des dénominations, les élus passent au vote :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

11 – DELAISSE DE VOIRIE

Mme le Maire rappelle la procédure de déclassement d'une voie communale lors d'une constatation d'un délaissé de voirie. S'agissant d'une voie communale aucune enquête publique préalable n'est obligatoire lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Son aliénation ne porte donc pas aux fonctions de circulation et de desserte de la voie communale. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver le

déclassement sans enquête publique préalable de la partie de la voie communale déplacée, située au lieudit : Thé et Chabanet, figurant sur le plan joint à la présente délibération, d'en approuver la cession aux riverains concernés et à titre gratuit en échange d'une partie des parcelles nécessaires au déplacement de la voie citée ainsi que d'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Certains ajustements budgétaires sont nécessaires pour faire face à des imprévus. Il s'agit uniquement de changement de chapitres n'affectant en rien le budget communal.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Cabanes de Labrousse : Madame le Maire fait part aux membres du Conseil de l'avancée du dossier. La signature pour la cession du bail emphytéotique était initialement prévu ce vendredi 15 décembre. Suite à un contre temps administratif, cette signature a été reportée au début du mois de janvier.
- RDB : Afin de soutenir l'association Radio Des Boutières, l'ensemble du Conseil Municipal a souhaité rédiger un courrier de soutien.
- Marché de Noël : Suite à la réussite du marché de Noël, la commune a pu réaliser un bénéfice de 312.44 euros.
- Signalétique : Avant la validation officielle de Mme le Maire, le projet final a été présenté à l'ensemble des élus.
- Arrêt de bus « Chalavon » : Suite aux diverses démarches mises en route pour la remise en service de l'arrêt de bus desservant le hameau de Chalavon pour l'école des Nonières, un avis négatif et ferme a malheureusement été rendu par la Direction des Transports du Département. Les élus regrettent ce résultat.

Fin de la séance : 22h12